



## Arrêté Municipal N° 2023-08

### Arrêté municipal accordant une autorisation d'ouverture tardive au restaurant Quai Ouest et dérogeant aux horaires de fermeture et d'ouverture des débits de boissons

**Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-22, et L. 2122-23, L. 2122-24, L. 2112-1 et suivants,

**VU** l'arrêté de la Direction du Cabinet n°CA/BSI/PSG/2010/393 en date du 26 mars 2010, modifiant l'arrêté du 1er décembre 1998 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et des établissements de divertissements publics pour le département des Hauts-de-Seine,

**VU** la demande présentée par Madame Chloé JOSEPH, responsable commerciale du restaurant Quai Ouest, en date du 9 décembre 2022

**VU** l'avis favorable émis par le Commissaire de Police de Saint-Cloud ;

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** Madame Chloé JOSEPH, responsable commerciale du restaurant Quai Ouest, situé au 1200 Quai Marcel Dassault à Saint-Cloud est autorisée à ouvrir son établissement le samedi 25 février 2023 de 19H et ce jusqu'à 3H00 du matin à l'occasion d'un mariage.

**ARTICLE 2 :** Une dérogation à l'arrêté préfectoral relatif aux horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons est accordée à l'occasion de la présente autorisation, telle que prévue à l'article 2 de l'arrêté CA/BSI/PSG/2010/393.

**ARTICLE 3 :** Toute plainte du voisinage, relative à des nuisances sonores, entraînera la suppression de l'autorisation.

**ARTICLE 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,

Monsieur le Commissaire de police,

Monsieur le Capitaine du Groupement de Gendarmerie Départementale,

Monsieur le Directeur de la Police Municipale,

Madame Chloé JOSEPH

Télétransmission de l'acte, le : 16 JAN. 2023

Numéro AR. - Préfecture : 23 17930

Publié électroniquement : 16 JAN. 2023

Acte exécutoire en date du : 16 JAN. 2023



Fait à Saint-Cloud, 16 JAN. 2023

Éric BERDOATI,

Maire,

Vice-Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine